



inondation rapide



zone exposée
aux glissements
de terrain



sismicité



tempêtes
fréquentes



transport de
marchandises
dangereuses

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de SURY-EN-VAUX

DEPARTEMENT DU CHER

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	INTRODUCTION	Version 1.0 du 26/01/2016
Sommaire		

INTRODUCTION

- Arrêté du Maire
- Mise à jour
- Identification des risques de la commune
 - Généralités
 - Liste des aléas
 - Identification des vulnérabilités / enjeux

CHAPITRE 1 – REPONSE DE L'ORGANISATION COMMUNALE

- A. Modalités d'activation du PCS
- B. Organisation du dispositif communal
- C. Répartition des tâches de l'équipe municipale
- D. Organisation de l'alerte
- E. Soutien des populations

CHAPITRE 2 – MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

- A. Moyens humains
- B. Moyens matériels

CHAPITRE 3 – ANNEXES

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	INTRODUCTION	Version 1.0 du 26/01/2016
Arrêté portant approbation du plan communal de sauvegarde de la commune de Sury-en-Vaux		

Vu :

- le code de la sécurité intérieure et notamment le chapitre VII,
- le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2215.1,

Considérant :

- que la commune de Sury-en-Vaux est exposée aux risques majeurs suivants :
 - Ruissellement et coulées de boues
 - Retrait Gonflement des argiles
 - Sismicité
 - Transport de matières dangereuses
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Sury-en-vaux est adopté à compter du 01 février 2016.

Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Madame le Préfet du Cher.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmise à la Préfecture (SIDPC) et à la DDT.

Article 5 : le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 7 : Madame le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Sancerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sury-en-Vaux, le 26 janvier 2016
Le Maire,

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	INTRODUCTION	Version 1.0 du 26/01/2016
Mise à jour du PCS		

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le volet ci-dessous :

Pages modifiées	Nature de la modification	Date	Nom Signature

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	INTRODUCTION	Version 1.0 du 26/01/2016
Identification des risques sur la commune		

A. GENERALITES

La commune de Sury en Vaux (18300) se trouve dans le département du Cher situé en région Centre-Val de Loire, elle est rattachée à la communauté de communes du Sancerrois et appartient au nouveau canton de Sancerre.

La superficie de Sury en Vaux est de 1582 hectares avec une altitude minimum de 183 mètres et un maximum de 326 mètres.

La commune possède 65 kms de réseau routier dont 45 kms de voie communale.

B. LISTE DES ALEAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LA COMMUNE

Aléas naturels :

- les ruissellements et coulées de boues, mouvement rapide et discontinu

Les phénomènes naturels pris en compte sont :

- les ruissellements boueux et les ravinements, notamment sur le secteur du vignoble, où les sols sont le plus souvent à nu une bonne partie de l'année. Les ruissellements sont importants et engendrent des inondations, des érosions et des coulées de boues.
 - les crues de la Belaine dues à une averse orageuse et/ou des pluies prolongées sur sols saturés en eau.
- les risques météorologiques (canicule, tempête, intempéries hivernales)

Aléas technologiques :

- le transport de matières dangereuses

La commune de SURY-EN-VAUX est traversée par des transports de matières dangereuses hydrocarbures liquides et gazeux.

Aléas sanitaires :

- pandémie ou épizootie

C. IDENTIFICATIONS DES VULNERABILITES / ENJEUX

✚ Nombre d'habitants de la commune : 730

✚ L'identification et le recensement des enjeux ont été réalisés sur les fiches supports Fs (annexées au PCS) en fonction du risque encouru (inondation, canicule, ...), de la vulnérabilité des personnes et des activités pratiquées. Les enjeux ont été classés par secteur de la commune, chaque secteur ayant un correspondant attitré (se reporter à la fiche contact **Fc 1**). La carte des aléas, identifiant le secteur à risque, ainsi que l'extrait cadastral, permettant de localiser les habitations et les personnes vulnérables, sont jointes aux fiches support de recensement des enjeux population.

- **Fs 1** Recensement des enjeux population – risque inondation
- **Fs 2** Recensement des enjeux activité économique – risque inondation
- **Fs 3** Recensement des enjeux activité agricole – risque inondation
- **Fs 4** Recensement des enjeux ERP – risque inondation
- **Fs 5** Recensement des enjeux Equipements et réseaux – risque inondation
- **Fs 6** Liste des personnes vulnérables et dépendantes – risque météorologique

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Modalités d'activation du PCS		

LE DECLENCHEMENT DU PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative du Maire, dès lors que les renseignements reçus par tous moyens (appel d'un témoin, système de vigilance ou connaissance du terrain) ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale,

- à la demande de l'autorité préfectorale, le Préfet ou son représentant,

DISPOSITIF PREVU DANS LA COMMUNE

Pendant les heures d'ouverture de la mairie : réception de l'alerte au secrétariat de mairie puis diffusion à la population

En dehors des heures d'ouverture de la mairie en semaine, pendant le week-end, les jours fériés et les périodes de congés : réception de l'alerte par le maire puis diffusion à la population

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Organisation du dispositif communal		

DIRECTION DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)

Directeur : Le Maire, Madame Marie-Josèphe RAIMBAULT ☎ 03.86.26.24.86
06.08.54.27.25

Ou 1^{er} Adjoint, Madame Valérie CHAMBON ☎ 02.48.79.38.63
06.79.23.87.79

COORDINATION DES MOYENS ET DES ACTIONS

Titulaire : Monsieur Michel BEDU ☎ 02.48.79.33.63
06.87.31.40.33

Suppléant 1 : Monsieur Patrick DOUCET ☎ 02.48.79.28.69
06.64.24.73.58

Suppléant 2 : Monsieur Thierry MOINDROT ☎ 06.08.33.80.89

LOCALISATION DE LA CELLULE DE CRISE (POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL)

A la Mairie ☎ 02.48.79.32.31
communedesuryenvaux@wanadoo.fr

Chez Monsieur Michel BEDU Chezal Girard ☎ 02.48.79.33.63
jocelyne.bedu@wanadoo.fr

Responsable alerte	Marie-Josèphe RAIMBAULT
Suppléant alerte 1	Michel BEDU
Suppléant alerte 2	Valérie CHAMBON
Responsable Soutien	Michel BEDU
Suppléants soutien logistique (moyens matériels)	Patrick DOUCET et Thierry MOINDROT
Suppléants soutien des populations	Valérie CHAMBON et Delphine FOUCHER

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Organisation du dispositif communal		

ARTICULATION DU DISPOSITIF

Maire ou son représentant DOS

Poste de Commandement Communal

- Secrétariat
- Assure le lien permanent avec le maire et les autorités
- Engage les moyens
- Informe le préfet

Cellule logistique

- Recense les moyens humains et matériels
- Engage les services de proximité en cas de besoin (service de la commune)
- Organise l'évacuation, le logement d'urgence et le ravitaillement

Groupe d'intervention de terrain

- Va à proximité de l'évènement (ou auprès des services de secours) pour renseigner le PCC
- Met en place les périmètres de sécurité
- Identifie les besoins logistiques des services de secours et leur apporte les moyens techniques disponibles

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Répartition des missions de l'équipe municipale		

Fiche Maire Direction des Opérations de Secours

- Met en œuvre le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias et en informe la préfecture
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture

Fiche Secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau, poste téléphonique, ...)
- Assure l'accueil téléphonique de la cellule de crise
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'évènement la main courante et si besoin un tableau de suivi
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

Fiche Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Répartition des missions de l'équipe municipale		

Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement (CARE)
 - 1) Avant l'évènement pour la mise en place du CARE**
 - Dispose d'une liaison téléphonique et des numéros utiles (mairie, service technique, PCC, ...)
 - Prévoit des fournitures de bureau (papier, crayon) et un ordinateur portable (prise multiple, rallonge) pour le recensement des personnes recueillies
 - Prévoit des tables et des chaises
 - Prévoit le nécessaire pour un premier ravitaillement (boisson chaude, sucre, biscuits, ...) et le matériel pour chauffer l'eau
 - Aménager un espace pour l'attente (espace pour enfants, ...)
 - Aménager un espace d'information (affichage du numéro de la cellule d'information du public, ...)
 - 2) Avant l'évènement pour la mise en place du CARE**
 - Rend compte à la cellule de crise communale de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
 - Met à disposition ou recense le nombre de tapis de sol (gymnastique) ou de lits de camp, couvertures à demander à la préfecture
 - Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
 - Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les contres
 - Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
 - Dispose d'un nécessaire de nettoyage et d'un stock de vaisselle jetable
 - Dispose d'un espace pour les enfants en bas âge (change, chauffe biberon, ...)
 - Dispose de kit d'hygiène

Fiche Responsable logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Organisation de l'alerte		

Numéros d'appel utiles des acteurs et partenaires (annuaire des services compétent) : se reporter à la fiche contact **Fc 2**

Numéros d'appel utiles des élus et du personnel communal : se reporter à la fiche contact **Fc 3**

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- Toute la population : tempête, canicule, ...
- Une partie de la population : inondation, orage, ...

Moyens d'alerte

La commune est dotée d'un automate d'appel qui permet d'informer la population par l'envoi groupé d'un SMS.

Les correspondants village (fiche contact **Fc 1**) sont les relais auprès de la population pour la diffusion des informations nécessaires à la sécurité des personnes.

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	REPONSE A L'ORGANISATION COMMUNALE	Version 1.0 du 26/01/2016
Soutien des populations		

La mise en place des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le responsable soutien des populations

Lieux d'accueil de la population Centre d'accueil et de regroupement (CARE)							
Type de bâtiment	Fonctions possibles					Nom du responsable	Tel
	Accueil par unité de 50 pers.	Hébergement par unité de 50 pers.	Restauration par unité de 50 pers.	Parking	Sanitaire		
Salle des Fêtes	X	X	X	X	X	Commune de Sury en Vaux	02.48.79.32.31
Cantine	X		X			Commune de Sury en Vaux	02.48.79.32.31
Salle Poste	X				X	Commune de Sury en Vaux	02.48.79.32.31

Le matériel nécessaire à l'accueil et à la restauration de la population est à disposition dans les salles prévues à cet effet.

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	RECENSEMENT DES MOYENS	Version 1.0 du 26/01/2016
Moyens humains		

Professions médicales			
Nom	Adresse	☎	Domaine de compétence
DE RANCOURT Rénata	Le Bourg		Infirmière
DE RANCOURT Jacques			Médecin
BIZET Catherine	La Barondée	0.48.79.31.68	Infirmière
DIDIER Jacques	Le Petit Moulin		Médecin

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Nom	Adresse	☎	Langue
KERSHAW Jelka	Maison Sallé	02.48.54.10.63	Anglais
KNOPF Jacques	Chezal Huguet	02.48.79.32.32	Anglais
BOUCHEZ Dominique	Chezal Huguet		Allemand

Personnes ressources			
Nom	Adresse	☎	Compétence particulière
LEGER Gérard	Les Giraults	02.48.79.26.91	Pompiers
GOURDET Yves	Chambre	02.48.54.05.45	Secouriste
SOHIER Bruno	Le Bourg	02.48.79.33.82	Secouriste

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	RECENSEMENT DES MOYENS	Version 1.0 du 26/01/2016
Moyens matériels		

Les moyens matériels détenus par la commune sont recensés sur la fiche support **Fs 7**.

D'autres matériels peuvent être prêtés par des particuliers ou agriculteurs.

Véhicules détenus par un particulier ou agriculteur					
Type de véhicule	Immatriculation	Nb	Adresse de remisage	☎ Propriétaire	Observation
Télescopique		1	Chezal Girard	BEDU Michel 06.87.31.40.33	
Tracteur 180 CH		1	Chezal Girard	BEDU Michel	
Tractopelle		1	Les Plessis	DOUCET Patrick 06.64.24.73.58	
Mini-pelle		1		SIAEP 06.85.66.28.34	
Groupe électrogène		1	Chezal Girard	BEDU Michel	
Tonne à lisier			Chezal Girard	BEDU Michel	

P.C.S. de SURY-EN-VAUX	ANNEXES	Version 1.0 du 26/01/2016

FICHES SUPPORTS

- **Fs 1** Recensement des enjeux population – risque inondation
- **Fs 2** Recensement des enjeux activité économique – risque inondation
- **Fs 3** Recensement des enjeux activité agricole – risque inondation
- **Fs 4** Recensement des enjeux ERP – risque inondation
- **Fs 5** Recensement des enjeux Equipements et réseaux – risque inondation
- **Fs 6** Liste des personnes vulnérables et dépendantes
- **Fs 7** Recensement des moyens matériels de la commune
- **Fs 8** Arrêté de réquisition
- **Fs 9** Arrêté d'interdiction de circulation
- **Fs 10** Message-type d'alerte
- **Fs 11** Message type d'évacuation

FICHES CONTACTS

- **Fc 1** Correspondants village
- **Fc 2** Fiche contact Acteurs et Partenaires
- **Fc 3** Fiche contact Elu et Personnel communal